

Adopté : 2009-02-03

## Politique ADG

### VIE SAINE ET ACTIVE

L'objectif de la politique sur la saine alimentation et la vie active est d'établir un cadre permettant à la Commission scolaire New Frontiers et à ses écoles et centres de s'acquitter de leurs responsabilités respectives conformément à la *politique-cadre* du ministère sur la saine alimentation et la vie active.

L'objectif de la politique de la Commission scolaire New Frontiers en matière de vie saine et active est d'établir des normes pour les services alimentaires fournis dans nos écoles et nos centres, et de promouvoir les attitudes et les comportements propices à une alimentation saine et à une vie active pour tous nos employés et nos élèves.

#### Principes directeurs

Le document "*Going the Healthy Route at School - Framework Policy on Healthy Eating and Active Living*" publié par le ministère de l'éducation, des loisirs et des sports (décembre 2007) fait partie intégrante de cette politique.

Les programmes scolaires peuvent avoir un impact positif sur les habitudes de vie saines des enfants et des jeunes d'aujourd'hui. Une alimentation saine et une vie active ont un effet positif sur le bien-être et le développement de l'enfant, ce qui contribue à son tour à sa réussite scolaire. Les partenariats communautaires sont essentiels pour éduquer et promouvoir des habitudes de vie saines.

#### Comités connexes

1. Un comité du conseil sur les modes de vie sains sera créé, dont la composition devrait inclure un administrateur du conseil, un administrateur de l'école, un enseignant, un membre du personnel professionnel, un commissaire et un consultant en santé du CLSC dans le but de soutenir et de surveiller la politique sur les modes de vie sains dans les écoles et les centres.
2. Un comité d'établissement, créé par le conseil d'établissement et éventuellement soutenu par l'organisme de participation des parents (OPP), veillera à la mise en œuvre de cette politique conformément au projet éducatif et au plan de réussite de l'établissement. Le comité devrait comprendre (sans s'y limiter) le directeur ou son délégué, un parent membre du conseil d'établissement, un enseignant et un ou plusieurs élèves du secondaire.
3. Des partenariats avec la communauté peuvent être établis ou consolidés afin de mettre en œuvre les recommandations décrites dans la politique-cadre.

#### Procédures

1. Établir un comité du conseil sur les modes de vie sains pour soutenir et surveiller la politique sur les modes de vie sains dans les écoles et les centres. Ce comité étudiera toutes les facettes d'une alimentation saine et d'une vie active en relation avec la politique-cadre du ministère, dans le but de les intégrer dans nos écoles et nos centres par le biais des comités scolaires.
2. Les responsabilités suivantes incombent à l'administration des écoles et des centres, avec le soutien du conseil d'établissement ou du comité de vie saine de l'école.
  - Les aliments et les boissons vendus à la Commission scolaire New Frontiers seront conformes à ceux recommandés dans la politique-cadre du MELS intitulée "Une saine alimentation et une vie active - Adopter un mode de vie sain à l'école".
  - Proposez une variété d'aliments de bonne valeur nutritionnelle.
  - Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de tous les approvisionnements alimentaires des écoles. Établir dans toutes les écoles des normes conformes aux principes d'une saine alimentation et à la politique-cadre du MELS.
  - Veillez à ce qu'il y ait des zones appropriées et un environnement favorable pour la prise des repas.
  - Veiller à ce qu'il y ait en place dans nos écoles et nos centres un éventail de possibilités d'activité physique, principalement pendant les récréations, l'heure du déjeuner, la garderie ou les activités parascolaires, qui répondent aux divers intérêts et capacités des élèves.
  - Promouvoir les activités éducatives et autres qui favorisent une vie saine.
  - Fournir périodiquement des informations sur les initiatives en matière d'alimentation saine et de vie active aux parents et à la communauté afin qu'ils puissent soutenir les efforts des écoles et en assurer la continuité.
  - Préparer un rapport sur la mise en œuvre de la Politique du Conseil au Conseil des commissaires, en s'inspirant de la Politique cadre du MELS.